

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2023/001

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Laurent LAGES

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Galan pour le financement de travaux de voirie communale (année 2022).

Madame Martine LABAT ne prend pas part aux débats et à la délibération.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Galan sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 500 € à la CCPL pour l'opération : Remplacement des menuiseries au local des infirmiers, pose d'un coffret électrique à la buvette du stade et captage des eaux pluviales RD41

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Remplacement des menuiseries au local des infirmiers, pose d'un coffret électrique à la buvette du stade et captage des eaux pluviales RD41	10 176.51 €	Subvention DETR	1 500 €
		Fonds de concours CCPL Ecole	3 500 €
		Autofinancement commune	5 176.51 €
Total	10 176.51 €	Total	10 176.51 €

Madame Martine LABAT, Maire de la commune de Galan, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

D'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 500 € à la commune de Galan pour le financement de l'opération de remplacement des menuiseries au local des infirmiers, de la pose d'un coffret électrique à la buvette du stade et de captage des eaux pluviales RD41.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Alain PIASER

Affichée le
Publiée le

17 FEV. 2023

17 FEV. 2023



Accusé de réception en préfecture
065-200070187-20230206-2023-001B-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023